



MAIRIE DE TOUSSUS-LE-NOBLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2016

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2016

N° 2016/54-BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°2

**N° 2016/55-APPROBATION AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
VERSAILLES GRAND PARC**

**N° 2016/56- APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS
DE CHARGES**

L'an deux mille seize, le sept novembre, dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Patrick CHARLES, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick CHARLES, Mme Géraldine LASBLEIS, M. Pierre LANCINA, Mme Delphine ANGLARD, M. Frédéric GUITET, M. Jean-Loup AGOPIAN, Mme Bénédicte AGOPIAN, Mme Virginie JUSTAL, M. Thomas HAUDECOEUR, M. Stéphane USAI, M. Gilles PANCHER, M. José LOCOH

ETAI(EN) T ABSENT(S) EXCUSE(S) : Mme Catherine DAGUET (pouvoir donné à Mme Virginie JUSTAL)
Mme Aïcha BORGES (pouvoir donné à M. José LOCOH)
M. Fabrice MAZIER (pouvoir donné à M. Pierre LANCINA)

ETAI(EN) T ABSENT(S) :

M. Jean-Loup AGOPIAN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2016

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion du 17 octobre 2016 qui a été adressé à tous les membres.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à formuler leurs observations.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2016.

INFORMATION SUR LES MARCHES SIGNES PAR DELEGATION SELON LA DELIBERATION N° 2014/20 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014, MODIFIEE PAR LA DELIBERATION N°2014/73 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2014.

Il est donné aux membres présents le tableau actualisé des marchés signés ou en cours de signature depuis le 17 octobre 2016. Ce tableau reprend les informations suivantes : l'objet du marché, le titulaire du marché, la date de parution et le support utilisé pour la consultation, la date de décision du marché et les montants H.T. et T.T.C. du marché.

Monsieur le Maire évoque les autres décisions prises. NEANT

* *

*

FINANCES

N° 2016/54-BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°2

Sur proposition de M. Thomas HAUDECOEUR, Conseiller Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2016,

Considérant qu'il y a lieu de réajuster la prévision du budget primitif 2016,

Considérant qu'il y a lieu de réajuster certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement,

Considérant de ce fait qu'il y a lieu de recourir à une décision modificative,

Il est proposé la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		dépenses	recettes
		proposition	proposition
Chapitre	compte		
	RF-6419 remboursement sur rémunération		8 759,85
	RF-6479 remboursement autres charges		8 592,41
	RF-7067 redevance service périscolaire		-29 631,52
	RF-7318 autres impôts locaux		125,00
	RF-748313 dotation compensation TP		322,00
	RF-764-revenus des valeurs mobilières		5 875,00
	RF-7718 autres produits exceptionnels		1 950,00
011	DF-6042 achat prestations service	24 000,00	
	DF-60622 carburants	848,14	
	DF-60623 alimentation	1 011,16	
	DF-60628 autres fournitures non stockées	2 350,75	
	DF-60631 fournitures d'entretien	575,11	
	DF-60632 fournitures de petit équipement	110,62	
	DF-60636 vêtements de travail	125,27	
	DF-6064 fournitures administratives	2 988,79	
	DF-6065 livres disques cassettes	1 913,19	
	DF-6067 fournitures scolaires	-7 012,19	
	DF-6068 autres matières et fournitures	160,98	
	DF-614 charges locatives	5 000,00	
	DF-61521 entretien de terrain	30 000,00	
	DF-61522 entretien de bâtiments	30 000,00	
	DF-61523 entretien des voies et réseaux	10 000,00	
	DF-61551 entretien matériel roulant	447,65	
	DF-61558 entretien autres biens immobiliers	1 136,61	
	DF-6156 maintenance	11 345,73	
	DF-6168 autres primes d'assurance	81,55	
	DF-617 études et recherches	13 000,00	
	DF-6182 documentation générale et technique	1 153,22	
	DF-6185 frais de colloques et séminaires	90,00	
DF-6188 autres frais divers	259,36		
DF-6226 honoraires	-4 000,00		

	DF-6231 annonces et insertions	6 000,00	
	DF-6232 fêtes et cérémonies	-5 000,00	
	DF-6236 catalogues et imprimés	-3 000,00	
	DF-6238 divers	549,00	
	DF-6247 transports collectifs	2 200,00	
	DF-6248 divers	113,30	
	DF-6251 voyages et déplacements	95,27	
	DF-6256 missions	322,80	
	DF-627 services bancaires	154,77	
	DF-6288 autres services extérieurs	478,00	
	DF-63512 taxes foncières	694,00	
012	DF-6411 rémunération principale titulaire	12 000,00	
	DF-6413 rémunération principale non titulaire	8 000,00	
65	DF-6533 cotisations retraite élus	43,00	
	DF-6541 créances admises en non-valeur	80,00	
	DF-6574 subventions organismes privés	2 800,00	
023	DF-023 virement à la section d'investissement	-155 123,34	
Total fonctionnement		-4 007,26	-4 007,26

INVESTISSEMENT		dépenses	recettes
		proposition	proposition
Chapitre	Compte		
10	RI-10222 FCTVA		
	RI-10226 taxe d'aménagement		
13	RI-1323 subventions départements		
	RI-1341 DETR		
	RI-1386 autres subventions d'investissement		
16	DI-1641 emprunts en euros	8 504,84	
20	DI-202 frais liés à la réalisation	1 368,00	
	DI-2031 frais d'études	-1 483,20	
	DI-2033 frais insertion	-32 368,92	
	DI-2051 Concessions et droits similaires	2 904,00	
21	DI-2128 autres aménagement	-59 000,00	
	DI-21311 hôtel de ville	7 345,86	
	DI-21312 bâtiment scolaire	-1 437,00	
	DI-21318 Autres bâtiments publics	9 011,13	
	DI-2135 installations générales des constructions	2 760,19	
	DI-2152 installations voirie	-64 000,00	
	DI-21534 réseaux d'électrification	-1 200,00	
	DI-2158 Autres installations outillage	-37 000,00	
	DI-2181 Installations générales aménagements	-6 029,60	
	DI-2183 Matériel de bureau et informatique	5 400,24	
	DI-2184 Mobilier	3 045,30	
	DI-2188 Autres immobilisations	7 055,82	
021	virement à la section de fonctionnement		-155 123,34
Total investissement		-155 123,34	-155 123,34

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour, 3 abstentions,

APPROUVE la décision modificative n°2-budget commune ainsi proposée.

**N° 2016/55-APPROBATION AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
VERSAILLES GRAND PARC**

Sur proposition de M. Patrick CHARLES, Maire,

Vu la délibération n°2015/57 du Conseil Municipal du 17 décembre 2015 approuvant l'adhésion à la convention de groupement de commandes entre la ville de Versailles, le CCAS de Versailles et Versailles Grand Parc,

Considérant l'avenant n°2 à la convention, joint à la présente délibération, relatif à l'adhésion de nouveaux membres (Buc, Châteaufort, Noisy le Roi, Saint-Cyr-l'Ecole),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de groupement de commandes, joint à la présente délibération.

AUTORISE M. Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N° 2016/56- APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS
DE CHARGES**

Sur proposition de M. Frédéric GUITET, Conseiller Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5-III et L.5211-41,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté des Préfets des Yvelines et de l'Essonne n°2015 299-0001 signé le 26 octobre 2015 portant extension du périmètre de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à Vélizy-Villacoublay,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de Versailles Grand Parc du 19 octobre 2016, joint à la présente délibération,

A la suite de l'arrêté inter-préfectoral du 25 octobre 2015, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a étendu son périmètre à la commune de Vélizy-Villacoublay le 1^{er} janvier 2016.

L'adhésion de Vélizy-Villacoublay à Versailles Grand Parc se traduit par le transfert à l'échelon communautaire de certaines recettes prévues par la loi (fiscalité économique, ancienne part départementale de la taxe d'habitation, compensations).

La commune perçoit en retour une attribution de compensation, figée dans le temps, et correspondant au montant des recettes transférées corrigée du montant des charges transférées à Versailles Grand Parc.

Cette compensation n'évolue qu'en cas de dé-transfert de compétences ou de nouvelles charges transférées à la communauté d'agglomération.

Dans le cadre de ce processus d'intégration et conformément au Code général des impôts, la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) a évalué, dans le cadre d'une méthodologie identique aux autres communes, les charges liées aux compétences transférées suivantes : ordures ménagères, transports urbains, fourrière animale, politique de la ville et développement économique.

Celle-ci a arrêté son rapport définitif le 19 octobre 2016 à l'unanimité.

Les montants des charges transférées figurent à la page 13 du rapport et les montants de l'attribution de compensation à la dernière page.

Le rapport de la CLETC déterminant l'attribution de compensation définitive doit être adoptée par la majorité qualifiée des conseils municipaux comme le prévoit les articles article 1609 nonies C IV du Code général des impôts et L5211-5 du Code général des collectivités territoriales (2/3 des communes représentant 50 % de la population ou 50 % des communes représentant 2/3 de la population).

Vu l'exposé de M. GUITET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du 19 octobre 2016 relative à l'attribution de compensation de Vélizy-Villacoublay et aux charges transférées, joint à la présente délibération.

* *
*

QUESTIONS DIVERSES :

- Rupture liaison fibre médiathèque : date de rétablissement et prise en charge des coûts
La rupture de la liaison est le fait de l'entreprise qui réalise actuellement sur la commune les travaux de renouvellement des lignes HTA pour le compte d'ENEDIS. En fait, ce câble ne figurait sur aucun des plans communiqués par la Mairie dans le cadre de la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Par ailleurs, ce câble ne bénéficiait pas de grillage avertisseur qui aurait permis de mettre en alerte l'entreprise, lors de ses travaux de creusement.
La liaison avec la Médiathèque doit être rétablie dans le courant de la semaine.
Le devis établi pour le remplacement de 200 mètres linéaires s'élève à 3.300 € HT. Il a été convenu qu'il serait partagé entre l'entreprise, ENEDIS (qui est à l'origine des travaux) et la commune, soit 1.100 € HT chacun.

- Nuisances sonores / hélicoptères
Le 24 juillet dernier, un pic de trafic a été relevé avec une forte nuisance sonore des hélicoptères, occasionnant une très forte gêne pour les riverains. Des doléances ont été reçues en Mairie et une réunion organisée avec les Aéroports de Paris.
Un travail a été initié par la commune en liaison avec Aéroports de Paris et les sociétés d'hélicoptères pour mettre en place un cahier des charges du bien vivre ensemble de façon à limiter les nuisances sonores générées notamment par les points fixes.
Se pose également la question des bâtiments qui faisaient tampon en termes de nuisances sonores avec les zones résidentielles et qui ont été récemment démolis sur l'aérodrome. De nouvelles constructions devraient être engagées par les ADP mais aucune échéance n'est encore fixée.

* *
*

Fin du conseil : 21H30

Prochain conseil municipal : Jeudi 15 décembre 2016-19H30